



Lorsque les éléments de maçonnerie doivent rester apparents, il est indispensable d'apporter un soin particulier à la finition des joints qui devront aussi assurer une fonction d'étanchéité. Cette finition participera également à l'aspect final de l'ouvrage et devra répondre à des attentes esthétiques. Les mortiers à la chaux sont donc particulièrement adaptés à l'ensemble de ces exigences. La finition des joints pourra s'effectuer suivant deux méthodes :

- soit "en montant" si la nature (composition, couleur, aspect) du mortier de pose convient.
- soit "après coup" par rejointoiement.

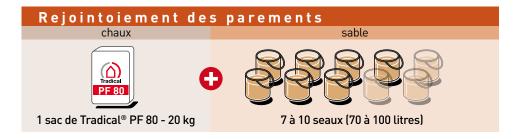
Attention : le rejointoiement "après coup" est obligatoire pour les façades non abritées en cas de murs de type II B et III (voir DTU 20.1).

NOTE : le rejointoiement s'effectue également sur des ouvrages anciens nécessitant une rénovation.

Dans ce cas il faudra prendre en compte la nature des différents matériaux existants.

Domaine d'application :

Rejointoiement de toute maçonnerie devant rester apparente.



La fourchette de ± 50kg/m³ correspond aux différences de foisonnement du sable

Mise en œuvre conforme au DTU 20.1, chapitre 3.2.2.2

Epaisseur minimum : les joints sont, au fur et à mesure de l'ouvrage, dégarnis sur 10 à 15 mm de profondeur: puis, au plus tôt après que le mortier

de pose a suffisamment durci, les joints sont bourrés au mortier. Le lissage et le serrage sont exécutés au fer, suivi d'un brossage pour éliminer la laitance (brosse chiendent ou laiton).



BCB - ZAC de Valentin rue du Choumois - BP 3011 25045 BESANÇON cedex

Tél. + 33 (0)3 81 47 40 10 Fax + 33 (0)3 81 47 40 19 contact@bcb-tradical.com www.bcb-tradical.com